

ANNEXE 1

Critères d'évaluation des dossiers de candidatures à la promotion interne (repyramidage PR) 2023

Délibération du Conseil d'Administration de l'UCA n°2023-03-10-02 établissant les lignes directrices de gestion (LDG) de l'établissement relatives aux promotions de corps (repyramidage PR de la LPR)

Les trois groupes d'activités sont pondérées dans l'évaluation des candidatures et du déroulement de carrière, à raison de 40 % sur les critères liés à l'activité de recherche, 40 % sur l'activité pédagogique (soit 80 % sur les missions cœur de métier) et 20 % sur les tâches d'intérêt général. Pour chaque groupe d'activité, les missions prioritaires sont précisées (***en gras ci-dessous**), ainsi qu'une liste de missions complémentaires. Il est rappelé qu'un avis doit être rendu pour chacun des trois volets, à la fois sur la valeur professionnelle (activité présente) et sur les acquis de l'expérience (activité passée) de l'agent (6 avis au total).

Critères GÉNÉRAUX :

Il est rappelé la spécificité de ce repyramidage PR dans les dispositifs RH existants pour le recrutement des PR (46.1, 46.3, CPJ), à savoir la promotion de corps. Ces critères généraux seront particulièrement suivis par le ministère en amont des prochains arrêtés de répartition.

- Egalité femmes/hommes : les résultats de ces promotions doivent respecter la part respective des femmes et des hommes parmi les candidats. Il faut également tenir compte de la part respective des femmes et des hommes dans les corps concernés et pour chaque section CNU.
- Critères liés au parcours professionnel de l'agent (comme l'ancienneté dans le grade, l'ancienneté de l'HDR, les mobilités professionnelles, etc.) et dont certains pourront être précisés par section CNU.
- L'ensemble des missions exercées est à prendre en compte avec des parcours équilibrés et une répartition, si possible, proche de l'objectif de $\frac{3}{4}$ de MCF HC promus et $\frac{1}{4}$ de MCF de classe normale.

Sur les critères liés à l'activité de recherche, enseignement et tâches d'intérêt général, les critères d'avancement de grade de l'établissement ont été repris et précisés afin de garder une cohérence avec la politique RH de l'établissement.

Le projet pédagogique et le projet de recherche pourront être décrits dans l'item « Synthèse du parcours professionnel et contexte d'exercice », sous item « Présentation d'évolution éventuelle d'activités » du dossier.

Critères RECHERCHE (pondération : 40%) :

*** Faits scientifiques marquants : 4 à 5 faits scientifiques seront choisis et décrits afin de pouvoir réaliser une évaluation qualitative des activités de recherche, en limitant le recours aux facteurs bibliométriques (cf. h-index, Impact factor, points SIGAPS),**

*** Implication dans des activités de recherche (production scientifique régulière, adéquation avec les critères de science ouverte- par exemple le dépôt des publications dans HAL ou toute plateforme ouverte),**

Responsabilités de programmes de recherche, (ANR, Europe, International...),

Responsabilités de contrats industriels et actions pour la valorisation,

Activité de consultance, de conseil ou d'expertise,

Encadrement doctoral (taux encadrement et publications associées) et de formation par la recherche,

Rayonnement national et international : Conférences invitées présentées par le candidat, séminaires, organisation de conférences/colloques, participation à des comités scientifiques, participation à des jurys de concours, d'HDR et de thèse externes, activités éditoriales et relecture d'articles,

Responsabilités managériales (laboratoire, équipe, plateformes...),

Direction de programmes nationaux/internationaux (GDR, Réseaux...),

Prix et distinctions,

Participation aux instances dirigeantes de sociétés savantes,

Diffusion de la culture scientifique.

Critères PÉDAGOGIE (pondération : 40%) :

*** Faits pédagogiques marquants : 4 à 5 faits pédagogiques seront choisis et décrits, évocateurs de l'engagement et de l'implication du candidat dans ce volet,**

*** Champ disciplinaire : unité / diversité, niveau(x) d'enseignement et volumes horaires,**

*** Responsabilités pédagogiques de groupes d'enseignements, de diplômes,**

Création d'enseignements/ de formation,

Création de ressources pédagogiques,

Actions pour l'innovation pédagogique,

Participation à des commissions,

Actions à l'international (formations dispensées à l'étranger, création de doubles diplômes),

Actions pour la formation continue et l'alternance,

Actions de vulgarisation : ouverture et liens vers les écoles/collègues, lycées, communication sur les formations,

Distinctions et prix.

Critères TÂCHES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (pondération : 20%) :

*** Responsabilités managériales locales,**

Distinctions et prix hors recherche et pédagogie,

Expertises : comités de sélection, AEREA/HCERES, ANR, ANRT, Europe, Région, Etablissement,

Participation aux commissions locales incluant des tâches administratives en lien avec les formations,

Responsabilités ou membre d'instances dirigeantes nationales,

Responsabilités ou membre d'instances dirigeantes internationales,

Critères en lien avec les priorités stratégiques de l'établissement (ex : internationalisation, science ouverte, éthique et intégrité).